

## ABONNEMENT

Saumur	
Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

## En s'abonne

A SAUMUR  
Au bureau du Journal  
ou en envoyant un mandat  
sur la poste  
et chez tous les libraires

## POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

## L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

## INSERTIONS

Annonces, la ligne	20
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

## RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.  
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

## On s'abonne

A PARIS  
A L'AGENCE HAVAS  
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.  
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux: 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 27 FÉVRIER

## LA CRISE

Le gâchis continue, et moins que jamais il n'est possible de prévoir comment on en sortira. M. Bourgeois a renoncé à constituer un Cabinet.

Pendant ce temps les amis de M. de Freycinet s'agitent beaucoup. Ils déclarent que M. de Freycinet est « tout disposé » à accepter le portefeuille de la guerre dans une combinaison « ayant pour programme la conciliation républicaine ». Lorsqu'on les pousse un peu pour avoir l'explication de cette vague formule, leurs réponses deviennent vagues et il semble en résulter que pour M. de Freycinet le seul Cabinet possible est un ministère présidé par M. de Freycinet.

Partout, du reste, l'énerverment est manifeste. On ne semble plus se souvenir que la dernière crise a duré dix-sept jours et on trouve que celle-ci se prolonge trop. On se passait de mains en mains le numéro de la France d'hier soir où M. le Président de la République est vivement pris à partie dans un article signé: *La Direction*. « La crise a trop duré, dit la France, il faut qu'on en finisse... L'éternisation de la crise attise les rivalités, excite des intrigues, fait naître des ambitions malsaines et compromet l'avenir de la République. » Puis la France, qui d'ailleurs paraît désirer la constitution d'un ministère modéré, termine par les lignes suivantes remplies de sous-entendus menaçants:

« Vous devez, Monsieur le Président, trouver un cabinet, bon ou mauvais, et le trouver vite.

» Votre responsabilité est engagée.

» Mal disposé contre la Chambre, le pays a les yeux fixés sur l'Elysée. Il a le droit d'en attendre quelque chose, un ministère qui, cette fois, n'avorte pas.

» Donnez-le lui sans retard, Monsieur le Président, car les peuples, pas plus que les rois, ne savent attendre. »

M. Carnot avait contre lui les radicaux, on voit que l'orage commence aussi à se former du côté des modérés.

*Vendredi soir.* — M. Loubet vient d'être appelé à la présidence. Il a accepté de se charger de la constitution d'un cabinet. Il serait cruel de se faire l'écho des commentaires que cette nouvelle provoque au Palais-Bourbon.

En quittant l'Elysée, M. Loubet s'est rendu chez M. de Freycinet pour lui demander de conserver le portefeuille de la guerre.

M. de Freycinet a accepté; de là, il s'est rendu chez M. Ribot.

On dit que M. Loubet prendrait dans le nouveau cabinet le portefeuille de l'intérieur.

Dans cette combinaison encore, M. Constans est écarté. Quant à M. Rouvier, on rappelle les luttes récentes que M. Loubet a soutenues contre lui au Sénat, comme président de la commission des finances.

On est en droit de se demander s'il consentira à le prendre dans son cabinet; on croit que

MM. Bourgeois, Develle et même M. Jules Roche conserveraient également leurs portefeuilles.

## CHINOISERIES PARLEMENTAIRES

M. Carnot, *seul*. — Il n'y a pas à dire. C'est une crise. Moi qui étais si tranquille, me voilà forcé de me remuer. Vous me direz: « Pourquoi tant d'embarras? Fais venir tout de suite l'homme qui te paraît le plus en situation de composer un cabinet. Donne-lui la mission de chercher ses collaborateurs et finis-en. » En effet, vous répondez-je, c'est très simple, mais ce n'est pas parlementaire. Il faut respecter les usages. Voyons, d'abord, je dois appeler mes anciens ministres et les prier de garder leurs portefeuilles. Ils refuseront, je le sais, c'est une démarche inutile, mais c'est obligatoire. Allons.

(*Entrent les ministres.*)

— C'est décidé, Messieurs, vous voulez vous en aller?

— Oui, monsieur le Président.

— Si je vous suppliais de rester?

— Ce serait inutile, mais vous seriez impoli si vous ne le faisiez pas.

— Aussi je le fais.

— Aussi nous refusons.

— Voilà cinquante minutes que nous sommes ensemble. Les journaux seront contents. Le parlementarisme aussi. Votre démission est acceptée. (*Exeunt.*)

M. Carnot. — Maintenant, il faut que j'appelle le président du Sénat. Je n'ai absolument rien à lui dire.

M. Le Royer. — Je m'attendais à cet appel.

M. Carnot. — Vous n'avez rien à me dire?

M. Le Royer. — Pas plus que vous.

M. Carnot. — Tenez, fumez une pipe. Je vais lire un journal et dans quarante minutes vous vous en irez. Quarante minutes c'est assez pour le Sénat.

(*Sortie de M. Le Royer.*)

M. Carnot. — Le président de la Chambre maintenant. Suivons l'usage.

M. Floquet, *entrant*. — Me voici. Je savais que vous m'appelleriez et je me promenais dans le faubourg.

M. Carnot. — Je n'ai absolument rien à vous demander.

M. Floquet. — Moi, je n'ai absolument rien à vous répondre.

M. Carnot. — Madame va bien?

M. Floquet. — Oui, et la vôtre?

M. Carnot. — Pareillement.

M. Floquet. — Il fait frisquet.

M. Carnot. — Je ne sors pas. Dites-leur?

M. Floquet. — Monsieur le Président?

M. Carnot. — Il y a cinquante minutes que nous causons. C'est dix minutes de plus que pour M. Le Royer.

M. Floquet. — La Chambre vous en saura gré. Je vous laisse.

M. Carnot. — Appelons M. de Freycinet.

M. de Freycinet, *entrant*. — Me voici, monsieur le Président.

M. Carnot. — Je désirerais causer avec vous, mais je n'ai rien à vous dire. Il faut d'abord que je reçoive tous les personnages poli-

tiques du moment. Quand j'aurai causé avec cinq ou six, je verrai à terminer quelque chose. La fo — orme — monsieur de Freycinet.

M. de Freycinet. — Je me recommande à votre haute présidence.

(*Exit.*)

M. Carnot. — Faites entrer M. Ribot. Et puis on ira chercher M. Méline, puis M. Bardoux, puis M. Sarrien. Ce sera assez pour aujourd'hui. Demain, j'en verrai d'autres, et quand je me sentirai suffisamment éreinté par ces entretiens décoratifs, je demanderai conseil à Brugeré. (*Entre M. Ribot; ça recommence.*)

ALBERT MILLAUD.

## PAS DE JUSTICE

Ce pauvre M. Laur n'a pas de chance avec la justice de son pays.

Nanti du soufflet de M. Constans, il porte plainte au parquet de la Seine.

Le parquet le renvoie au président de la Chambre.

Le président de la Chambre l'adresse au tribunal correctionnel.

Le tribunal correctionnel lui dit: Parlez au Sénat.

Et il est à croire que le Sénat lui dira à son tour: Allez vous promener jusqu'à la clôture de la présente session.

Qu'il en coûte, même à un député, d'obtenir justice contre un ministre, cent deux ans après la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen!

S'il y avait eu flagrant délit, le tribunal aurait reçu l'assignation de M. Laur.

Mais il paraît qu'un soufflet donné, en pleine séance parlementaire, devant deux mille personnes, ne constitue parfois un flagrant délit — au sens étymologique du mot — que pour la joue de celui qui le reçoit.

Et encore peut-on affirmer que depuis le 19 janvier la joue de M. Laur a eu le temps de se refroidir.

C'est pourquoi la neuvième chambre correctionnelle a déclaré l'assignation non recevable et condamné M. Laur aux dépens.

O casuistique juridique!

Non seulement M. Laur gardera sa gifle, mais encore il paiera pour la garder; et si, dans la prochaine intersession, il s'avise de poursuivre de nouveau son heureux agresseur, il aura quelque chance d'obtenir une condamnation à 46 francs d'amende.

## Condamnation à mort d'Anastay

La Cour d'assises de la Seine a condamné à la peine de mort Anastay l'assassin de M<sup>me</sup> Dellard.

Le condamné a refusé de signer son pourvoi.

## ÉTRANGER

ALLEMAGNE. — L'empereur Guillaume, parlant au banquet de la Diète de Brandebourg, dit que l'Allemagne traverse une période d'agitation; on dénigre ce que fait le gouvernement; ce dénigrement inspire la pensée que l'Allema-

gne est le pays le plus malheureux du monde; c'est une torture de vivre en Allemagne. Il vaudrait mieux que les mécontents quittent l'Allemagne et échappent ainsi à cette misérable condition; mais des jours plus tranquilles suivront.

L'Empereur a ajouté: « Nous sommes encore destinés à de grandes choses, je vous conduirai encore à des journées glorieuses. »

Le discours de Guillaume cause une profonde stupéfaction dans les cercles politiques. On ne comprend pas que l'Empereur ait pu envisager comme désirable l'exode de millions de socialistes et de progressistes hostiles à sa politique.

Le *Tagblatt de Berlin* rappelle que l'article 27 de la Constitution prussienne est ainsi conçu:

« Tout citoyen prussien a le droit, par la parole, par les écrits, par les dessins, de manifester son opinion en toute liberté. »

Le *Vovaerts*, organe du parti socialiste démocrate, s'écrie:

« ... Nous demeurons convaincus que le « Cours » actuel n'est pas le bon. L'agitation socialiste qui ébranle à notre époque les couches profondes de la société n'est pas le produit de quelques « mécontents haineux ».

Quant à l'invitation qui nous est faite d'émigrer à l'étranger, nous la repoussons froidement; on n'emporte pas avec soi le sol de la patrie sous la semelle de ses souliers. L'Allemagne serait depuis longtemps un désert si depuis que l'Empire existe tous ceux que mécontentent le régime politique existant avaient émigré à l'étranger. »

## TROUBLES A BERLIN

Une dépêche de Berlin nous a annoncé hier une explosion de troubles dans la capitale de l'empire allemand qui a franchement le caractère d'une émeute socialiste.

On lit dans cette dépêche que les rapports reçus par la direction de la police des différents quartiers de Berlin signalent partout des envahissements de magasins de bijouteries, de tailleurs, de boucheries et de boulangeries.

La dépêche ajoute que dans plusieurs endroits la police a eu beaucoup de peine à disperser les manifestants et que les émeutiers emportaient les marchandises pillées ou bien les jetaient dans les ruisseaux.

Ainsi, Berlin est livré à une émeute qui, bien que maîtrisée pour le moment par la police et la force, n'en indique pas moins le premier acte d'une désorganisation sociale.

La misère et le socialisme, provoquée l'une par les armements excessifs et l'autre par une organisation irrationnelle du gouvernement et de la société, se sont donné la main pour envahir Berlin.

Berlin, 26 février. — Les excès auxquels se sont livrés hier les ouvriers sans travail ont donné une triste confirmation aux paroles du député Bebel sur la misère en Allemagne et au discours où Guillaume II reconnaissait le malaise et le mécontentement de la majorité de



la nation allemande, en proposant comme remède un « qu'ils s'en aillent » qui a produit une déplorable impression.

Le monde gouvernemental, qui est moins soutenu que l'empereur par l'idée d'une mission divine, est très inquiet de la tournure que prennent les événements. Il est certain qu'après les scènes de désordre qui se sont produites hier, l'empereur prendra des mesures de rigoureuse répression, qui ne peuvent, en l'état actuel des esprits et en raison de la misère dans les classes ouvrières, qu'aggraver encore la situation.

Le Reichstag, où l'on se montrait déjà très ému du discours prononcé par l'empereur, a offert le spectacle du désarroi le plus complet, lorsque sont arrivées les premières nouvelles, exagérées d'ailleurs, de ce qui se passait dans la rue. Tout le monde comprend la gravité de la situation, et nul n'en peut prédire l'issue.

On parle déjà de la proclamation de l'état de siège si ce soir les troubles devaient se reproduire.

Berlin, 26 février, soir. — Un nouveau conflit s'est produit à midi et demi pendant que la garde montante se rendait au château royal.

La police a interdit à une bande d'individus qui marchaient devant la musique de pénétrer sur la place du Château.

Les manifestants ayant voulu passer quand même, la police les a repoussés à grands coups de sabre et les gendarmes à cheval les ont dispersés.

Dans la lutte, plusieurs agents ont été blessés ; le nombre des arrestations est considérable.

#### BULLETIN FINANCIER

Paris, le 26 février 1892.

La Bourse persiste dans ses dispositions optimistes malgré la continuation d'une crise dont on n'entrevoit pas encore la solution. On commença cependant à penser que ces avortements pourraient jeter un certain discrédit sur la personne du chef de l'Etat.

Le 3 0/0 ancien devança toujours par le comptant, progresse à 96.40; le nouveau à 95.02 et le 4 1/2 est en léger recul à 104.80.

Les fonds étrangers sont affectés par la baisse qui se produit à Berlin à la suite de soulèvements populaires graves. La Rente Italienne cote 89.20, l'Extérieure 61 49/32. Le nouveau Russe est à 75 1/2 et l'Orient est offert à 64 1/2. Le 3 0/0 Portugais est en progrès à 28. On augure bien des négociations des délégués des comités étrangers avec le gouvernement Portugais.

Les sociétés de crédit sont l'objet de quelques réalisations d'acheteurs en bénéfice qui devançant le jour de la liquidation. Le Crédit Foncier reste à 1,245. La Banque de Paris conserve son avance à 637. Cette société devra tirer de sa participation au trust en préparation concernant les fonds turcs, d'importants bénéfices. La Société Générale dont les opérations de banque et d'escompte suivent une progression attestée par l'augmentation de ses bénéfices se traite à 472.50. Le Crédit Lyonnais se maintient de 787 à 788. La Banque d'Es-

compte reste offerte à 186 fr. Le Comptoir d'Escompte est en nouveau recul à 487.

## Chronique Locale

### ET DE L'OUEST

#### La défense des Consommateurs

L'attitude récemment prise dans la ville de Saumur par quelques boulangers, qui pourraient trouver des imitateurs dans quelque autre corps de métiers, nous fait penser que le moment est venu de rappeler à l'ordre les nombreux intermédiaires et détaillants — plutôt que producteurs — auxquels nous nous adressons journellement pour les besoins de la vie.

Avant de dire aux consommateurs les résistances qu'ils doivent opposer aux augmentations injustifiées que quelques commerçants veulent imposer à leur clientèle, par suite de l'application des nouveaux droits de douane, il convient d'établir nettement la situation réciproque des consommateurs et des détaillants. Nous ne disons pas producteurs, parce que nous visons surtout les intermédiaires, trop nombreux, qui existent encore entre le consommateur et le VRAI producteur.

Personne ne niera que ce qui occasionne le haut prix de la viande, du pain et autres denrées alimentaires, c'est le nombre trop élevé de ceux qui vendent ces produits. Nous aimons nos aises et désirons trouver à nos portes nos fournisseurs; nos ménagères y trouvent certaines commodités et nos bonnes rencontrent ainsi de plus grandes facilités pour faire sauter l'anse du panier. Faut-il nous en plaindre?... Ce serait peine perdue!

Chaque fournisseur ayant à payer patente, loyer, domestiques, chevaux, voiture, gaz, la vie de sa famille, et devant gagner de l'argent, ne peut arriver à ces fins diverses qu'en vendant cher. Et il sait s'entendre avec ses concurrents! C'est le consommateur qui paie. Le seul remède convenable à apporter à cette fâcheuse situation, créée par les usages et surtout par les errements du consommateur, réside dans l'organisation des *grands magasins*, des *grandes fabrications* ou des *sociétés coopératives*. Alors, les frais généraux sont largement diminués, et, grâce aussi au paiement comptant, ces établissements peuvent vendre à très bas prix.

Nous ne sommes pas plus partisans de la *taxe* que nous ne le sommes de l'implantation dans notre pays si démocratique du monopole des grands magasins et de ces féodalités industrielles et commerciales qui finiront par tout accaparer, tout régenter, bouleverser l'ordre social actuel, en enrégimentant dans de

vastes exploitations des familles entières, les petits commerçants et les petits industriels qui désirent et veulent absolument vivre indépendants, et élever honnêtement et librement leur famille.

Mais, il est bon de répéter à tous les détaillants que les exigences injustifiées de certains corps de métiers vont amener petit à petit tous les consommateurs dans cette voie, déplaisante à coup sûr, mais qu'il deviendra nécessaire de suivre si les fournisseurs de nos besoins journaliers ne deviennent pas raisonnables. Nous voulons bien consentir à faire un sacrifice, dont nous savons toute l'importance sociale, envers nos compatriotes; mais il y a une limite que nous ne pouvons dépasser. C'est ainsi qu'à Angers se crée en ce moment une *boucherie coopérative*, destinée à calmer les exigences des bouchers de la ville.

Ceci dit, nous signalons maintenant à nos lecteurs la conduite des nombreux intermédiaires qui cherchent à profiter de l'application des taxes nouvelles pour relever les *prix de vente au détail* dans des proportions absolument arbitraires et pour réaliser ainsi des *bénéfices illicites*. C'est une manière d'affamer le peuple et de l'ameuter, indûment, contre le nouveau tarif.

Il est certain qu'actuellement tous les magasins, tous les entrepôts sont bondés de marchandises étrangères, introduites dans le courant du mois de janvier dernier aux taux réduits de l'ancien tarif général. Donc, le nouveau tarif n'a pu encore produire un effet quelconque; bien plus, l'affluence de quantités énormes de denrées sur les marchés, devrait amener et a amené une *baisse générale*.

Toute augmentation actuelle constitue donc une « extorsion ».

Voici, en attendant que le nouveau tarif joue « son plein », des renseignements qui pourront être utiles, non-seulement aux consommateurs vis-à-vis des *détaillants*, mais encore à ceux-ci vis-à-vis des marchands en gros et des grands spéculateurs internationaux, — *tous juifs*, cela va sans dire!

	Tarif ancien	Tarif nouveau	Augm. légitime
Bœufs.....	38 f. par tête	40 f. l. 100 k.	4 1/4 c. livre
Vaches.....	20 f. —	10 f. —	2 1/6 c. —
Veaux.....	8 f. —	12 f. —	1/4 c. —
Moutons.....	5 f. —	15.50 —	4 1/2 c. —
Porcs.....	6 f. —	8 f. —	1 c. —
Lait.....	Exempt	2.50 —	4 1/4 c. —
Fromages.....	3 et 4 f. 100 k.	15 f. —	6 c. —
Beurre.....	Exempt	6 f. —	3 c. —
Blé en grains.....	3 f. 100 k.	3 f. —	»
Farines.....	8 f. —	10 ou 12 —	2 c. —
Pain.....	1.20 —	5 f. —	0 f. 017 m —
Pomm. terre.....	Exempt	0.40 —	0 f. 002 m —
Sucres.....	»	»	»
Huiles olives.....	3 f. 100 k.	10 f. —	3 f. 1/2 c. —
Bois de chauffage.....	Exempt	2 f. —	0 20 100 k. —
Vins à 12°.....	2 f. l'hect.	8.56 l'hect.	6 1/2 c. litre
Bière.....	7.75 l'hect.	9 f. 100 k.	10 c. litre

Nous ne parlons pas des viandes fraîches importées; cela ne peut influencer le marché de Saumur.

L'augmentation sur les farines ne produira aucun effet, car jusqu'au taux d'extraction de

70 0/0 la situation est la même qu'auparavant; l'augmentation ne porte que sur des farines de choix et il entre peu de blé sous forme de farine.

Quant au pain, l'importation n'a lieu que sur une zone restreinte de la province.

En somme, nous avons indiqué les augmentations qui pourraient devenir *légitimes*. Mais, il est complètement inexact que la consommation est uniquement alimentée par l'importation étrangère, et il serait excessif de prétendre que le producteur français bénéficie de la totalité du droit de douane, sans que la hausse soit neutralisée par la concurrence intérieure.

L'augmentation des droits de douane fermera en partie la frontière à certains produits étrangers, et permettra à nos producteurs de vendre leur production, *ce qu'ils faisaient difficilement autrefois*. Mais à quels prix vendront-ils? *Aux prix anciens, tout simplement*, comprenons-le bien!

Résistons donc à ceux qui veulent nous extorquer; le consommateur a le droit et le devoir de résister à ces exactions, soit à titre individuel, soit de préférence en s'associant.

Sommes-vous d'accord? G. C.

M. Pichelin, avocat à Nantes, a donné hier soir à Saumur, place du Roi-René, la seconde conférence populaire que nous avons annoncée. Son auditoire était le même qu'à la première réunion; il comprenait des représentants de toutes les classes de la société et de toutes les opinions.

L'éminent orateur s'est placé dès le début sur le terrain essentiellement religieux et catholique, et sa franchise lui a attiré aussitôt la sympathie générale.

En un langage clair, rapide et énergique, il a rappelé la chute des corporations par la loi du 2 mars 1791, et dit comment leur besoin se faisant sentir, l'idée en a germé en France; des formes diverses ont été tentées pour arriver graduellement à la loi de 1884, qui a rétabli ce que la loi de 1791 avait détruit.

A diverses reprises, des braves ont couvert la voix de l'orateur qui a vivement regretté qu'aucune objection, aucune observation ne lui ait été présentée.

Nous reviendrons sur cette conférence.

Hauteur de la Loire à Saumur, aujourd'hui samedi (midi): 3<sup>m</sup> 30.

Lundi aura lieu le premier bal du général Massiet, le nouveau commandant de l'École de cavalerie.

L'hôtel du commandement ouvrira, paraît-il, assez fréquemment ses portes, car on dit le général et M<sup>me</sup> Massiet très sociables, très gracieux et d'une affabilité dont nombre d'officiers ont gardé le meilleur souvenir là où le général a tenu garnison.

## L'AMOUR DE JACQUES

PAR CHARLES FUSTER

### XXI

Le docteur est venu de Clermont; il est revenu, revenu encore, au grand tôt de sa petite jument. Les premières fois, il toussait dans sa barbe, faisait des : « Hum! », des : « Diab! » qui n'annonçaient rien de bon; et Jacques l'accompagnait jusqu'à la porte, en l'interrogeant du regard. Ça n'allait pas. Le marchand de moutons arrivait tout le temps; aux âmes rudes les durs repentins; le malheureux pleurait à fendre l'âme, s'accusait, se frappait le front: il avait fallu l'éloigner. Et trois jours avaient passé ainsi, trois jours pendant lesquels, à toute minute, on venait demander des nouvelles, — monsieur le curé, surtout, en vue des sacrements.

Il n'y aura pas besoin de sacrements. Ce matin, le docteur était presque gaillard; si l'on a maintenu, par crainte des « scènes », l'ordre

d'éloigner le marchand de moutons, du moins l'état général est meilleur; encore un peu de délire, l'abattement de la fièvre, — mais ce corps là est solide: Jean en réchappera. Seulement il faut de minutieuses précautions, une propreté extrême, un air renouvelé, et surtout, un silence à endormir les mouches, un profond et double silence.

Il y a eu, déjà, des imprudences commises. D'abord les cris du marchand de moutons, ses jurons, ses larmes: tout cela remuait Jean, à le faire rougir, puis pâlir, puis retomber dans l'épuisement.

Une autre fois, Suzanne, qui a grand pitié du pauvre garçon, a ouvert la porte. Heureusement il avait la tête tournée, maman Heurlin a bien vite repoussé Suzanne, Jacques est allé causer avec elle dans la boutique. Mais on eût dit que, malgré l'épaisseur de la cloison, Jean pouvait entendre quelque chose; dans la vague torpeur de l'abattement, sa douleur devinait, peut-être: maman Heurlin a bien cru qu'il « passait ».

Quand maman Heurlin a entendu le coup de feu, aperçu Jean dans cet état, maman Heurlin n'a pas osé deviner tout à fait. Ce que son intelligence comprenait a effrayé son cœur;

elle a voulu endormir de pareilles pensées, ces scrupules, cette tristesse, ces grands assauts qui la traversent; mais lorsqu'elle a vu entrer Suzanne, lorsqu'elle a vu Jean souffrir ainsi, mourir à moitié pour cette voix un instant surprise, maman Heurlin n'a plus pu ne pas comprendre. Elle a dû s'avouer à elle-même que c'était vrai. Et, depuis, comme si le mal l'avait gagnée, ce mal d'incertitude, ce mal d'indécision douloureuse qui fut celui de son fils, la pauvre maman Heurlin discute avec elle-même, cherche des preuves, des contre-preuves, s'interroge, s'encourage, se supplie, décide, recule: en vérité elle ne se reconnaît plus.

Tout en bordant le malade dans son lit: « Ah! mon Dieu, mais que faire? » se dit maman Heurlin, qui essaie de ne pas avoir l'air inquiet, et s'acharne à égaliser les plis de l'édredon. « Mais faut-il le dire? » — et maman Heurlin, en train de préparer la potion calmante, est secouée d'un tel frisson qu'elle en verse les trois quarts à côté. « Mais alors, quoi?... » et Jean, qui s'est soulevé pour boire la potion, ne se doute guère de tous les orages, des grands coups de vent qui luttent dans la tête de maman Heurlin. « Mais je ne puis pas faire pleurer mon Jacques!

Mais c'était si bon de le voir heureux! Mais il m'a promis de rester!» et, de s'être dit ces choses, maman Heurlin se calme un instant... Oui, maman Heurlin, — mais l'autre l'aimait tout petit, cette Suzanne; mais vous l'avez su; mais il a voulu mourir; mais Jacques le vole, — mais qu'en dirait le père? Et, lorsque, en regardant au mur, les yeux fanés ont rencontré ceux du cuirassier mort, maman Heurlin a bien senti où était le devoir.

Seulement, ah! mon Dieu, comme cela coûte! Ce n'est plus aux autres, maintenant, — c'est à elle que maman Heurlin doit prêcher la leçon de bonté. Jean vient de dire: « A boire! » Si pourtant elle ne lui donnait rien, s'il mourait, ce Jean, Jacques deviendrait libre tout à fait, il resterait, il serait heureux... Et, d'avoir pensé à cette chose, maman Heurlin vient d'avoir un tressaillement de honte par tout le corps, quelque chose comme de la glace qu'on lui aurait coulée sous la chair.

Eh bien! oui... oui... Et, pour ne pas défaillir, maman Heurlin se répète ces: « Oui » tout haut; elle en martèle sa pauvre tête. Oui, il faudra faire ainsi... Maman Heurlin n'a pas le courage de se dire bien en détail, de se dire avec des mots précis ce qu'il faudra faire;



## Etat civil de la ville de Saumur

### NAISSANCES

Le 23 février. — Louis-Amand Chabiron, Grande-Rue.

Le 25. — Emile-Charles Chalmont, à l'Hospice.

### MARIAGE

Le 27 février. — Alexandre Lamare, cocher, a épousé Louise Martin, lingère, tous deux à Saumur.

### DÉCÈS

Le 27 février. — Clémence-Marie Dupont, épouse de Pierre Coulomnier, sans profession, 66 ans, rue de l'Abattoir.

### LES IMPÔTS. — RAPPEL DES RÉCLAMATIONS A FAIRE EN 1892

Les rôles des contributions pour 1892 sont, depuis quelques jours, entre les mains des percepteurs, et comme il faut s'attendre à leur publication prochaine, nous ne saurions manquer de rappeler que la loi du 8 août 1890, réglant le nouvel impôt sur la propriété bâtie, donne aux intéressés un dernier délai de trois mois pour faire, en 1892, les réclamations relatives à cet impôt récemment remanié. Inutile de redire, à ce propos, que ce délai est le dernier, et que, passé les trois mois à courir, cet impôt sera irrévocablement arrêté, sans modifications possibles, pour une période de dix années.

M. Blavier, sénateur de Maine-et-Loire, a adressé la lettre suivante au *Patriote de l'Ouest* :

« Angers, 22 février 1892.

» Monsieur le Rédacteur en chef,

» En réponse à l'entrefilet qui m'est consacré dans votre numéro de ce jour, sous le titre : *Les Petits profits d'un sénateur*, je tiens à ce que vous fassiez connaître à vos lecteurs le motif qui m'a amené à accepter le paiement d'une taxe qui m'était due, quand on m'a forcé à me rendre à Cholet, comme témoin.

» J'avais demandé à M. le procureur de la République de m'éviter ce déplacement inutile, car mon témoignage ne pouvait avoir aucun intérêt dans l'instruction du vol dont j'avais été victime et dont l'auteur faisait des aveux complets.

» On n'a pas fait droit à ma demande.

» Ce n'est donc pas ma faute si le chapitre budgétaire des frais de justice se trouve grévé de la faible somme que je me suis empressé de remettre à une œuvre charitable.

» Voilà à quoi se réduisent les *petits profits d'un sénateur réactionnaire*. Combien il serait à désirer que tous les sénateurs ou députés non réactionnaires n'en eussent pas d'autres!

» Je vous demande, monsieur le Rédacteur en chef, d'insérer cette réponse conformément à la loi, et je vous adresse mes salutations.

» A. BLAVIER,

» Sénateur de Maine-et-Loire. »

chasser Jacques, broyer le cœur de Jacques, mais, si les lèvres de maman Heurlin disaient trop haut ces mots-là, son cœur aurait beau se raisonner, se baïllonner, — il crierait, il protesterait, il empêcherait les lèvres d'aller plus loin. Et comment feront-elles ces lèvres, pour dire à Jacques la chose? En se décidant, en prenant sur elle, la pauvre maman Heurlin n'avait pas pensé à cela... Elle faiblit encore. N'était la pâleur du blessé, son délire, la lassitude de ses yeux clos, maman Heurlin faiblirait tout à fait. Une fois de plus, la femme droite triomphe de la mère; seulement, la mère a imploré une grâce, un sursis; elle a demandé, au moins, à ne pas dire la chose elle-même; elle a guetté une occasion, a poussé son fils près du lit, lui a soufflé dans l'oreille: « Il est un peu mieux... Tu devrais causer; il te dirait pourquoi... » Elle n'a pas eu la force de finir sa phrase; en se bouchant les oreilles, maman Heurlin est montée tout en haut, dans la chambre de Jacques, — et, d'avoir fait son devoir, elle sanglote comme après un crime.

(A suivre.)

Voir aux Annonces: *Les Grands Magasins du Printemps de Paris*.

## DANS LA VIENNE

A propos de l'élection de la Vienne, donnons, à titre de curiosité, quelques-unes des aménités qu'échangent entre eux M. Deloncle et M. Bazille.

Ces jours-ci, le *Républicain*, parlant de M. Bazille, le traitait de « candidat véreux, candidat pourri »; le lendemain, le *Patriote Poitevin* prenait M. Deloncle à partie et disait :

« M. Henri Deloncle est-il réellement responsable de ses actes ?

» Ses facultés mentales ne sont-elles pas obliérées ?

» N'est-ce pas un cabanon à Charenton qui lui revient de droit plutôt qu'un siège au Parlement ?

» Est-ce un fou ? »

Ce qu'il y a de délicieux, c'est que le *Républicain de la Vienne*, organe de M. Deloncle, développe la même idée.

Après la lecture des articles du *Patriote*, M. Deloncle fait les réflexions suivantes :

« Est-ce détraquement cérébral, affolement de gens qui n'attendent plus désormais qu'une vertigineuse dégringolade ?

» Est-ce habitude invétérée de la contradiction, du sans-gêne et du cynisme ?

» Est-ce pur bafouillage, et symptôme évident de gâtisme intellectuel ?

» Toujours est-il que le *Patriote* estime bien peu ses lecteurs, puisqu'il les considère comme des idiots dénués de toute mémoire et de tout jugement. »

Résumons :

D'après le journal de M. Bazille, M. Deloncle :

A les facultés mentales obliérées,

C'est un fou,

Un cabanon l'attend à Charenton.

D'après le journal de M. Deloncle, M. Bazille :

Est un gâteux,

Un détraqué,

Il bafouille.

Est-ce assez complet ?

Vraiment, c'est à se tordre de rire ! Aussi la galerie s'en paie, dit le *Courrier de la Vienne*.

Et toutes ces vilénies... entre républicains !

TOURS. — Un terrible accident à l'Exposition. — Hier matin, à neuf heures et demie, un terrible accident a eu lieu au Champ de Mars, dans les travaux de l'Exposition.

Toute une galerie, celle des Beaux-Arts, qui était presque terminée, puisqu'il ne restait plus que les échafaudages sur lesquels travaillaient deux charpentiers, s'écroula tout à coup, entraînant deux ouvriers qui, projetés à terre, ne purent se relever.

Tous les deux, grièvement blessés, furent immédiatement transportés dans la pharmacie Schleiter, au coin de la rue Lamartine et de la rue des Acacias, où ils ont reçus les premiers soins.

L'un d'eux a été blessé dans de telles conditions qu'il est absolument défiguré et méconnaissable, le visage a été écrasé presque complètement. On craint aussi des lésions internes, et il a une fracture à la jambe.

L'autre a eu les deux jambes fortement contusionnées.

Ils ont été tous les deux transportés à l'hospice accompagnés d'un agent.

Il ne reste pas un morceau debout de toute la galerie qui, en tombant, a produit un bruit épouvantable et mis tout le quartier en émoi. Il y a là de grandes responsabilités d'engagées.

Le *Messageur d'Indre-et-Loire* ajoute :

« Nous avons, dans ces colonnes, souvent fait remarquer la légèreté impardonnable avec laquelle notre municipalité, exclusivement préoccupée des prochaines élections, s'est comportée dans toutes ces affaires de l'Exposition.

» Tout n'a été que passe-droits et favoritisme... »

## GRAND-THÉÂTRE D'ANGERS

Samedi 27 février, *CARMEN*, opéra-comique

en 3 actes, de G. Bizet, avec le concours de M<sup>lle</sup> CASTAGNÉ, de l'Opéra-Comique, qui chantera le rôle de *Carmen*.

## Théâtre de Saumur

Bureaux : 8 h.

Rideau : 8 h. 1/2

Direction : H. DAVID.

LUNDI 29 Février 1892

Représentation extraordinaire avec le concours de

M<sup>lle</sup> CASTAGNÉ

Du Théâtre de l'Opéra-Comique

## CARMEN

Opéra-Comique en 4 actes, par MM. H. Meilhac et L. Halévy, musique de GEORGES BIZET

M<sup>lle</sup> CASTAGNÉ remplira le rôle de *Carmen*.

A l'occasion du Mardi-Gras 1<sup>er</sup> mars 1892

Au Grand-Théâtre d'Angers

GRAND BAL

PARÉ, MASQUÉ ET TRAVESTI

## BOURSE DE PARIS

Du 26 Février 1892

3 0/0	96 40
3 0/0 nouveau	95 05
3 0/0 amortissable	97 40
4 1/2	104 75

## Dernières Nouvelles

Paris, 27 février, 12 h. 40 soir.

M. Loubet vient d'obtenir le concours de MM. de Freycinet, Ribot, Rouvier, Bourgeois, Develle et Roche.

Les négociations pour les autres portefeuilles sont très avancées et seront terminées aujourd'hui.

MM. Cavaignac et Burdeau prendront, l'un les travaux publics, l'autre le ministère de la marine.

La dernière difficulté portera sur le portefeuille de la justice.

Le ministère sera donc officiellement nommé ce soir.

La déclaration ministérielle sera lue lundi aux Chambres. HAVAS.

## MARCHÉS

DOUÉ, 22 février

Froment, l'hect. de 77 kil. 1/2, 20 fr. — Seigle, l'hect. de 75 kil., 11 à 11 50. — Orge, l'hect. de 65 kil., 11 à 12 fr. — Avoine, l'hect. de 50 kil., 8 à 8 25. — Foin, la charretée de 1,050 kil., 100 à 105 fr. — Paille, 40 fr. — Pommes de terre, le double-décalitre, » 70. — Pain, les 6 kilos, 2 fr. — Volailles, la couple, 3 à 4 50. — Œufs, la douzaine, » 75. — Beurre, le demi-kil., 1 20 à 1 25. — Petits vins blancs des environs, barrique de 230 litres, 50 à 60 francs. — Petits vins rouges, 25 à 35 fr.

BEAUFORT, 23 février

Froment, l'hect. de 77 kil. 1/2, 4 fr. le double-décalitre. — Froment de semence, 4 25. — Farines, les 100 kilos, 1<sup>re</sup> qualité, 68 fr. — Avoine, 8 50. — Pommes de terre, le double-décalitre, » 80 à » 90. — Foin, la charretée de 1,050 kil., 140 fr. — Paille, 50 fr. — Chênevis, 6 fr. — Chanvres à cordage, les 100 kil., 70 fr. — Chanvres de filature, les 100 kilos, 68 fr. — Volailles, la couple, 6 à 7 50. — Beurre, le 1/2 kil., 1 35. — Petits vins rouges, 230 litres, 35 à 50 fr. — Vins rouges, 1<sup>re</sup> qualité, 90 à 100 fr.

VIHIERS, 24 février

Froment, 1<sup>re</sup> qté, 19 50. — 2<sup>e</sup> qté, 19 fr. — Seigle, 12 fr. — Orge, 11 50. — Avoine, 1<sup>re</sup> qté, 8 75. — Pommes de terre, 5 fr. — Blé noir, 10 50. — Maïs, 16 25. — Foin, 1<sup>re</sup> qté, les 500 kil., 38 fr. — Paille de froment, 27 fr. — Beurre, le kil. 2 30. — Œufs, la douzaine, 1 20. — Trèfle, les 100 kil. 90 fr. — Luzerne, 85 fr. — Poulets, la couple, 3 50.

SABLÉ, 22 février

Froment, de 19 à 19 50 (l'hect.). — Orge, 9 25 à 9 75. — Avoine, 8 50 à 9 fr. — Pommes de terre, de 4 à 4 50 (l'hect.). — Poules, de 5 à 6 fr. la couple, — Poulets, de 2 50 à 4 50. — Canards, de 3 50 à 4 fr. — Oies courantes, de 4 à 4 50 la pièce. — Pigeons, de 1 40 à 1 50 la couple. — Œufs, de » 75 à » 85 la douzaine. — Beurre, de 1 30 à 1 40 le 1/2 kil.

M. D... (de Bruxelles), âgé de 47 ans, sans profession, était atteint, depuis sept ans, d'une bronchite avec expectoration abondante qui avait déterminé un affaiblissement physique considérable. Il se rendait régulièrement en hiver dans le Midi et en été dans une ville d'eaux. Fatigué des médicaments, ce ne fut qu'avec peine qu'il se décida à tenter encore

l'emploi du Goudron Guyot. Sous l'influence de ce médicament, les fonctions digestives se réveillèrent rapidement. Dès le cinquième jour, M. D., qui ne mangeait plus, accusa une légère faim. L'appétit redevenait tout à fait bon au bout de quelques jours, et la toux, qui dans le principe n'avait été que faiblement impressionnée par le goudron, diminua bientôt. Elle était presque nulle au bout de la sixième semaine de traitement, et, à cette époque, l'expectoration avait cessé complètement. M. D... prend encore du goudron aujourd'hui et jure bien qu'il n'en abandonnera jamais l'usage.

D<sup>r</sup> Van Holsbeck, de Bruxelles.

## SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France

SOCIÉTÉ ANONYME FONDÉE SUivant DÉCRET DU 4 MAI 1864

CAPITAL : 120 MILLIONS DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL : 54 ET 56, RUE DE PROVENCE, PARIS

AGENCE DE SAUMUR

Rue du Marché-Noir, 19.

Comptes de Chèques. — Bons à échéance fixe avec Coupons semestriels. — Ordres de Bourse. — Paiement et Escompte de Coupons (Paiement sans frais des Coupons des C<sup>ies</sup> de l'Est, du Midi, d'Orléans, de l'Ouest et de Paris-Lyon-Méditerranée). — Opérations sur Titres (Conversions, renouvellements, échanges). — Garde de Titres. — Envois de Fonds (Départements, Algérie et Etranger). — Billets de Crédit circulaires — Encaissement et Escompte des Effets de Commerce. — Avances sur Titres. — Crédits en Comptes courants et Crédits d'Escompte sur garantie de titres. — Souscriptions aux Emissions. — Renseignements sur les Valeurs de Bourse, etc.

## St-BASILE DE LAROCHE (Corrèze)

Je souffrais depuis longtemps de douleurs rhumatismales et d'étourdissements. Une boîte de *Pilules Gicquel* m'a débarrassé de tout cela; une Dame de ma connaissance avait des étourdissements et des bourdonnements dans les oreilles, les excellentes *Pilules Gicquel* l'ont parfaitement rétablie.

Signé: VIALLARD, secrétaire de la Mairie.

UN DÉMI-SIÈCLE DE SUCCÈS  
53 Récompenses dont 29 Médailles d'or  
Le seul VÉRITABLE ALCOOL DE MENTHE c'est

## L'ALCOOL RICQLÈS

De Menthe de

Souverain contre les Indigestions, les Maux d'estomac, de cœur, de tête, etc. Dans une infusionpectorale bien chaude, il réagit admirablement contre Rhumes, Refroidissements, Grippe. Excellent aussi pour la toilette et les dents.

PRÉSERVATIF CONTRE L'INFLUENZA  
Fabrique à Lyon. — Maison à Paris, 41, rue Richer

REFUSER LES IMITATIONS  
Exiger le nom DE RICQLÈS sur les flacons

## ÉPICERIE CENTRALE

MAISON

## P. ANDRIEU

COMPOTES DE FRUITS CONSERVÉS AU SIROP  
Le flacon depuis 1 fr. 40

Fruits glacés extra assortis  
Le 1/2 kil. 2 fr.

CONFITURES FINES ET GELÉE  
Garantis purs fruits et sucre,  
le pot de terre, 1 fr.

En pot de 500 gr. et de kil., le 1/2 kil. 0,90

## BAISSE DE PRIX

Sur les SUCRES, CAFÉS et CONSERVES

## GLYCÉRINE MINÉRALISÉE PARFUMÉE

Et Alcoolat composé

De A. RIVAUD  
Chimiste breveté, à SAUMUR  
Médaille aux Expositions.



Cette glycérine se prépare en rouleaux pour bains, en flacons pour la toilette, elle prévient et guérit promptement les affections de la peau, qu'elle adoucit et parfume. *Dartres, Eczéma, Démangeaisons.*

Elle est précieuse pour les soins hygiéniques quotidiens et intimes.

L'ALCOOLAT composé perfectionné RIVAUD est spécialement recommandé contre le *pryriasis* (pellicules cause de la chute des cheveux); les effets obtenus sont très prompts et assurent une guérison complète et durable. Les médecins l'ordonnent journellement.

Lire la notice, envoyée franco sur demande. Dépôt général chez l'inventeur, à Saumur. Se trouve partout : pharmacies, bains, coiffeurs, etc., etc.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.



Étude de M<sup>e</sup> V. LE RAY, avoué-licencié à Saumur, rue du Marché-Noir, n° 12.

### PURGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES

Suivant exploit de M<sup>e</sup> Marcombre, huissier à Saumur, en date du vingt-quatre février mil huit cent quatre-vingt-douze, enregistré;  
Et à la requête de M. Athanase-Désiré Bineau, propriétaire, maire de la ville de Doué, membre du Conseil général de Maine-et-Loire, demeurant à Doué,  
« Agissant au nom et en qualité de maire de ladite ville de Doué, en vertu de l'autorisation qui lui a été donnée par décret de M. le Président de la République Française, en date du seize novembre mil huit cent quatre-vingt-onze, »  
Notification a été faite à M. le Procureur de la République près le Tribunal civil de première instance de Saumur, en son parquet, sis au Palais de Justice de ladite ville, rue du Palais-de-Justice,

De l'expédition d'origine en forme d'un acte dressé au greffe du Tribunal civil de première instance de Saumur, le treize février mil huit cent quatre-vingt-douze, enregistré, constatant le dépôt fait audit greffe, ledit jour, par M<sup>e</sup> Le Ray, avoué, de la copie dûment timbrée, collationnée, signée, et enregistrée, d'un contrat dressé par M<sup>e</sup> Guyard, notaire à Doué, en présence de témoins, le cinq janvier mil huit cent quatre-vingt-douze, enregistré et transcrit, contenant vente par M. Antoine Cabanier, pépiniériste, trésorier de la Fabrique de l'église Saint-Pierre de Doué, demeurant à Doué, agissant au nom et en qualité de trésorier de la Fabrique de l'église Saint-Pierre de Doué, en vertu de l'autorisation qui lui a été donnée par le décret de M. le Président de la République Française, sus-relaté,

A la ville de Doué,  
D'une maison, située à Doué, petite rue Saint-Pierre, en face la porte principale de l'église, comprenant: au rez-de-chaussée, un magasin, une cuisine, dessous d'escalier, à côté une chambre servant de remise pour les ustensiles des pompes funèbres, deux chambres hautes, un cabinet, grenier au-dessus, cave, lieux d'aisances, le tout joignant au nord et au couchant l'acquéreur, au midi la rue Saint-Pierre, au levant la petite rue Saint-Pierre,

Moyennant, outre les charges, le prix principal de mille francs.

Avec déclaration à M. le Procureur de la République près le Tribunal de Saumur que ladite notification lui était faite, conformément à l'article 2194 du Code civil, pour qu'il ait à prendre dans le délai de deux mois sur l'immeuble vendu telles inscriptions d'hypothèque légale qu'il avisait, et que, faute par lui de ce faire dans ledit délai et icelui passé, l'immeuble dont s'agit passerait entre les mains du requérant, es-qualités franc et quitte de toutes dettes et charges de cette nature.

Avec déclaration, en outre, que les anciens propriétaires dudit immeuble, indépendamment du vendeur également es-qualités, sont:

1<sup>o</sup> M. Auguste-Pierre Doucet, curé de la paroisse de l'église Saint-Pierre de Doué;

2<sup>o</sup> M. Julien-Alexandre Doucet, propriétaire, demeurant à Torfou;

3<sup>o</sup> M. François Jousset, aubergiste, et Madame Marie Matignon, sa femme, demeurant à Doué;

4<sup>o</sup> M. Louis Robin, père, tailleur d'habits, et Madame Catherine Rouleau, sa femme, demeurant aux Verchers;

5<sup>o</sup> M. Louis Robin, fils, aussi tailleur d'habits, et Madame Marie-Joséphine Lebeau, sa femme, demeurant à Saumur;

6<sup>o</sup> M. Jacques Brillant, propriétaire, et Madame Modeste-Pélagie Pommereau, sa femme, demeurant à Douces;

Et que tous ceux du chef desquels il pourrait être requis des inscriptions d'hypothèques légales n'étant pas connus du requérant, es-qualités, il ferait publier ladite notification dans un journal d'annonces judiciaires de l'arrondissement de Saumur, conformément à la loi.

L'avoué de la Ville de Doué,

(150) V. LE RAY.

Étude de M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire à Saumur.

### A VENDRE PAR ADJUDICATION

En l'étude du notaire, le dimanche 13 mars 1892, à midi,

Sur la mise à prix de 10,000 fr.

### LE JOLI CHALET DES COFFINIÈRES

PRÈS LE CHAPEAU

Dépendant de la succession de M. POITEVIN.

S'adresser à M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire, pour traiter avant l'adjudication. (140)

ON DEMANDE une bonne Pompière et un bon Pompier à la MAISON CRÉMIEUX. — Inutile de se présenter sans références.

Études de M<sup>e</sup> HENRY LECOY, avoué-licencié à Saumur, rue Pavée, n° 4,

Et de M<sup>e</sup> LELIÈVRE, notaire à Saumur, rue Beaurepaire.

### A VENDRE

Aux enchères publiques

En l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> LELIÈVRE, notaire à Saumur,

### LA PROPRIÉTÉ DE LA PERRIÈRE

Vaste immeuble aménagé pour le commerce des vins

SIS

Commune de Saint-Cyr-en-Bourg, Consistant en:

### MAISON D'HABITATION

Et Bâtiment d'exploitation, Servitudes, Cour, Jardins anglais et potager et vastes Caves.

Mise à prix: 18,000 fr.

L'ADJUDICATION aura lieu le SAMEDI 12 MARS 1892, à une heure de l'après-midi.

Pour les renseignements, s'adresser:

1<sup>o</sup> A M<sup>e</sup> LECOY, avoué poursuivant la vente, à Saumur, rue Pavée, n° 4;

2<sup>o</sup> A M<sup>e</sup> LELIÈVRE, notaire à Saumur, rue Beaurepaire, rédacteur et dépositaire du cahier des charges. (154)

Étude de M<sup>e</sup> GIRAULT, notaire à Bourgueil.

### VENTE VOLONTAIRE

AUX ENCHÈRES

Le dimanche 13 mars 1892, à midi,

Au domicile de M. EDMOND LOURY-BERGER, au Canal, à Bourgueil,

DES

### OBJETS MOBILIERS

Ci-après:

900 caisses de 12 bouteilles;  
Un foudre contenant 33 hectolitres;

Cinq tonnes et 18 fûts;

Une bascule pesant 1,000 kilos;

Une machine à chauffer le vin;

Une pompe à soutirer;

Une voiture à quatre roues et un chariot;

Une tireuse à quatre becs;

Une laveuse à bouteilles;

Une machine à broyer;

Outillage complet de tonnelier;

Vins rouges en bouteilles (Bordeaux, Bourgogne, Bourgueil et Champigny);

400 litres environ de fine champagne et rhum en bouteilles;

Et quantité d'autres objets.

Au comptant, et 10 0/0 en sus.

Par le ministère dudit M<sup>e</sup> GIRAULT, notaire. (152)

Études de M<sup>e</sup> DOUET et ROGERON, notaires à Beaufort (Maine-et-Loire).

### VENTE

D'UN

### Riche MOBILIER

Le DIMANCHE 6 MARS 1892, et jours suivants s'il y a lieu, à 1 heure de relevée,

A Beaufort, au domicile mortuaire de M. DINELLET-DELISLE.

Objets mobiliers de toutes sortes, meubles anciens, vieille pièce de monnaie et tableaux de maître.

M. VERCELLETO prévient sa clientèle qu'à partir de ce jour, il aura DES OUVRIERS SPÉCIAUX pour les travaux en Mosaïque et Ciment.

On trouvera dans ses ateliers, rue de Poitiers, 34, à Saumur, d. 3 échantillons en tous genres et à des prix très modérés.

Étude de M<sup>e</sup> DEGREGZ, notaire à Saint-Clément-des-Levées.

### A VENDRE

A l'amiable

UNE MAISON, servant actuellement d'auberge, appelée la Maison-Neuve, commune de Saint-Lambert-des-Levées, et environ seize ares cinquante centiares de terre, jardin et jeux de boules en le tenant. Le tout occupé par les époux DESHAYES-BIOT.

Pour tous renseignements et pour traiter, s'adresser soit auxdits époux DESHAYES, soit à M<sup>e</sup> DEGREGZ, notaire. (153)

Étude de M<sup>e</sup> BRAC, notaire.

### A LOUER

POUR LE 24 JUIN 1892

### MAISON DE COMMERCE

Rue Saint-Jean,

Occupée par M. Renard, marchand de chaussures,

Et plusieurs Chambres avec greniers, dans la cour de cette maison.

S'adresser à M<sup>e</sup> BRAC, notaire.

### A VENDRE

### Maison avec beau Jardin

Situés rue Saint-Lazare, 32.

S'adresser, pour visiter, 6, rue du Temple.

### A CÉDER

### FONDS DE CHARCUTERIE

A ANGERS

Au centre de la ville.

S'adresser au bureau du journal.

### A VENDRE

### 24 PIEDS de PEUPLIERS

S'adresser à M. BOUVET-LADUBAY, à Saint-Hilaire-Saint-Florent.

Exploitation très facile.

### A CÉDER

Pour cause de décès

### Magasin de bois du Nord et du Pays

Ancienne maison bien connue dans la contrée et jouissant d'une bonne clientèle.

S'adresser, 13, quai Saint-Nicolas, Saumur.

### A LOUER

### MAISON ET JARDIN

Occupée par M. BALIGAND,

64, rue de Poitiers.

S'adresser à M. BOURGUIGNON, 26, rue d'Alsace (83)

### A LOUER

Pour le 24 Juin prochain 1892

### UNE MAISON

Rue de Bordeaux, n° 50

Avec Jardin, Cour, Écurie à deux chevaux et Remise.

S'adresser à M. FOUCHER, rue de Bordeaux, n° 60. (610)

UN JOURNAL DÉPARTEMENTAL, libéral-conservateur, paraissant trois fois par semaine, demande un SECOND RÉDACTEUR, pouvant justifier des meilleures références.

Ecrire aux initiales D. D., à l'Agence Havas, place de la Bourse, 8, Paris.

### DEMANDE

M<sup>e</sup> MARCHAND, modiste, 29, rue d'Orléans, demande UNE APPRENTIE.

PARIS



GRANDS MAGASINS DU

### Printemps

NOUVEAUTÉS

### Envoi gratis & franco

du catalogue général illustré renfermant toutes les modes nouvelles pour la SAISON d'Été, sur demande adressée à

MM. JULES JALUZOT & C<sup>o</sup>  
PARIS

Sont également envoyés franco les échantillons de tous les tissus composant nos immenses assortiments, mais bien spécifier les genres et prix.

Expéditions franco à partir de 25 francs

### A CÉDER

### PETIT PHAÉTON

S'adresser au bureau du journal.

Pépinières Américaines au Sud-Ouest

### GREFFES DE L'ANJOU

Des CHARENTES, du BORDELAIS et du M. DI (Recueillies exclusivement dans nos Pépinières) Authenticité et Pureté absolues garanties. — Porte-Greffes. — Producteurs directs CARRIÈRE, Royan (Char.-Infér.). Envoi franco sur demande du Catalogue ou Prix-Cour.

### PHARMACIE A. CLOSIER

N° 90, rue Dacier (PLACE SAINT-PIERRE), en face la Caisse d'Épargne SAUMUR

Droguerie Médicinale et Vétérinaire. — Entrepôt des Eaux minérales naturelles Françaises et Étrangères. — Dépôt de toutes les Spécialités médicales.

Grand assortiment de Bandages se prêtant à tous les mouvements du corps et maintenant la hernie constamment réduite. — Un bandage bien fait et bien appliqué facilite souvent la guérison des hernies.

CABINET D'APPLICATION

On trouve, à la Pharmacie, un grand choix d'Articles en caoutchouc vulcanisé, en gomme noire et gomme anglaise blonde, de Bas contre les varices, de Ceintures en tous genres, de Biberons, d'Injecteurs et d'Irrigateurs.

PRIX MODÉRÉS

### Épicerie Parisienne

33, Rue d'Orléans, et rue Dacier, 38.

### IMBERT ET FILS

Conserves supérieures de la Maison AMIEUX

Petits Pois moyens,	1/2 boîte	50	la boîte	0,80
Petits Pois très fins,	—	80	—	1,35
Haricots verts moyens,	—	50	—	0,80
Haricots verts très fins,	—	80	—	1,35
Cèpes au naturel,	—	90	—	1,70

Fâtes de foies gras et de gibiers truffés

Camembert double crème, 0,60; extra, la boîte, 0,75

### CHANGEMENT DE DOMICILE

### LÉON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

1, Rue Beaurepaire

SAUMUR

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet,

Hôtel-de-Ville de Saumur

1892

LE MAIRE,

Certifié par l'imprimeur soussigné,